

Nantes, le 4 juillet 2017

Avec la Région, l'Europe accompagne les projets de la Communauté de communes des Coëvrons

Une enveloppe de 594 000 € pour des actions concrètes sur le territoire

Préserver un équilibre territorial et contribuer au développement des territoires dans leur totalité et leur diversité, telle est l'ambition affichée par la Région des Pays de la Loire, devenue responsable en janvier 2014 de la mise en œuvre des politiques européennes et des fonds qui leur sont alloués. Une volonté confirmée par la nouvelle stratégie européenne volontariste et offensive adoptée par la Région en octobre 2016 sur le thème « Une Europe plus utile pour une Région plus efficace ». L'objectif de la Région est clair : capitaliser sur l'appui des fonds européens pour créer de nouveaux leviers au service de l'emploi et de la croissance sur les territoires. A ce titre, la Région a accordé une enveloppe européenne de 594 000 € à la Communauté de communes des Coëvrons pour développer des actions concrètes sur le territoire.

114 millions d'euros de la Région pour financer des projets de proximité

La Région des Pays de la Loire a fait le choix d'ouvrir à l'ensemble des territoires la possibilité de disposer d'enveloppes de fonds européens pour financer des projets répondant en proximité aux attentes des ligériens. Une enveloppe de 114 M€ est ainsi dédiée à ces dispositifs :

- pour les territoires urbains dans le cadre des Investissements Territoriaux Intégrés (ITI)
- pour les territoires périurbains et ruraux dans le cadre de la démarche Leader.

La Région a souhaité par ailleurs porter un effort spécifique en direction des territoires ruraux puisque l'enveloppe dédiée à la démarche Leader* est de 51,5 M€, soit 43% de plus que sur la période précédente. « C'est la confiance que nous portons aux élus locaux qui sont les mieux à même de faire vivre et grandir leurs territoires qui guide notre engagement. Nous serons donc à leurs côtés au quotidien car s'ils ont besoin d'un soutien financier important, ils demandent aussi qu'on les aide à monter les dossiers et à trouver les meilleurs financements. » souligne Maurice Perrion, Vice-président de la Région des Pays de la Loire en charge des territoires.

Dans le cadre du dispositif Leader, ces enveloppes permettront de soutenir, en complément des financements régionaux, des projets **issus de la volonté et des besoins des acteurs locaux**, en matière de :

- mobilité : Pôles d'échange multimodal et covoiturage)
- maintien des services et accessibilité : circuits alimentaires de proximité et agriculture durable, maisons d'assistantes maternelles ou EPHAD
- transition énergétique : chaudière bois et rénovation thermique de bâtiments publics,
- préservation et qualité de vie : manifestations culturelles, sentiers de randonnées et préservation de zones naturelles
- attractivité et développement économique et numérique.

autant de projets qui peuvent être soutenus dans le cadre d'un dispositif Leader.

C'est à ce titre que la Région a accordé une enveloppe européenne de 594 000 € à la Communauté de communes des Coëvrons pour développer des actions concrètes sur le territoire.

Le territoire des Coëvrons, 6 actions programmées

La Communauté de communes des Coëvrons a fait le choix d'orienter le projet Leader sur 3 axes :

- **Axe 1: économie / emploi / formation** : Favoriser le développement d'une politique d'accueil performante par le soutien et le renforcement de l'attractivité du territoire
- **Axe 2: Transition énergétique/ environnement/mobilité** : Favoriser la gestion durable de l'espace et valoriser la qualité environnementale
- **Axe 3 solidarités humaines et territoriales** : Améliorer la qualité de vie des habitants en maintenant et en développant une offre de services de proximité

Avec un programme décliné en 6 actions sur les thématiques suivantes :

- Transition énergétique : développer les énergies renouvelables, accompagner la structuration de la filière bois
- Economie : optimiser l'accueil des entreprises, développer l'économie touristique,
- Services à la population: renforcer l'accessibilité aux services et les mobilités sur le territoire.

***Pour rappel, les principes de la démarche Leader**

- **Une démarche ascendante** : issue d'une volonté locale, pour répondre aux besoins et des attentes des acteurs locaux et valoriser les initiatives locales
- **Un ancrage territorial** : un projet qui se base sur les ressources locales naturelles et humaines pour les développer, les valoriser dans le cadre d'une stratégie de développement local. Cet ancrage permet de renforcer l'identité, la cohésion sociale et économique, l'emploi local, le développement durable...
- **Une gouvernance basée sur un partenariat public – privé** qui favorise la coopération et le décloisonnement des acteurs pour une réelle appropriation de l'enjeu des politiques européenne.
- **Une démarche pour Développer et accompagner l'innovation**, adaptée aux spécificités de chaque territoire concerné.

En savoir plus sur l'Europe en Pays de la Loire

Lancé par la Région en février dernier, www.europe.paysdelaloire.fr est un nouveau site portail entièrement dédié à l'Europe en Pays de la Loire. Il permet notamment de s'informer sur l'ensemble des dispositifs européens accessibles aux porteurs de projets, suivre ses dossiers de subventions, cartographier sur le territoire ligérien les projets accompagnés par des fonds européens.

CONTACT PRESSE

Nadia Hamnache - nadia.hamnache@paysdelaloire.fr / 02 28 20 60 62 / 06 77 66 11 16